



Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 16 janvier 2020 à 19 h

Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 10 janvier 2020, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, à la mairie d'Hossegor, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 15

votants : 18

Présents : Gaudio Xavier, Arbeille Henri, Bart Delphine, Bénétix Sabine, Dassé Sabine, Gelez Philippe, Ges Christophe, Lacroix Jérôme, Lalande Françoise, Lartigau Nadine, Messanges Serge, Montaut Catherine, Péré-Gaudio Marie-Françoise, Sarthou Pierre, Villeger Michel

Absents représentés : Lagardère Georges a donné procuration à Lartigau Nadine, Minvielle David a donné procuration à Sarthou Pierre, Servary Pierre a donné procuration à Arbeille Henri

Absents excusés : Orgeval Jean-Pierre

Secrétaire : Montaut Cathy

Assistent également Véronique Bois, directrice générale des services, et Mélanie Fourgs, responsable du service financier

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2019

Rapporteur : Xavier Gaudio

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Modification de la décision modificative technique votée le 13 décembre 2019 (OJ n° 3)

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

La modification de l'imputation budgétaire qui avait été votée lors de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2019 est approuvée :

C/2313 « Hôtel et annexe de la Forêt – divers »	- 29 144,84 €
C/2135 « Installations et aménagements des constructions »	+ 29 144,84 €

2. Tarifs d'occupation du domaine public

Rapporteur : Sabine Bénétrix

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante approuve les tarifs d'occupation du domaine public et du domaine privé communal, pour l'année 2020, supérieurs à 2 500 € (les tarifs inférieurs à ce montant sont fixés par décision du maire sur proposition de la commission municipale des droits de place).

Les tarifs d'occupation de la place des Landais sont calculés sur 8,5 mois compte tenu du projet de réhabiliter la place à compter de la mi-octobre.

Les tarifs des concessions des plages océanes ont été fixés via la délégation de services publics.

3. Reprise anticipée des résultats 2019 : budget principal et budgets annexes

Rapporteurs : Xavier Gaudio et Delphine Bart

Vote : unanimité

La reprise des résultats 2019 de l'ensemble des budgets est approuvée.

Les résultats des budgets 2019 sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif (en pratique lors du vote du budget primitif).

Il n'y a pas de reprise anticipée des résultats pour les budgets de lotissement mais seulement des reports de résultats.

Budgets	Excédents de fonctionnement 2019	Recettes de fonctionnement C / 002	Recettes d'investissement C / 1068
Principal	3 164 950,70 €	2 414 950,70 €	750 000,00 €
Casino	529 412,58 €	159 413,58 €	370 000,00 €
Cinéma	41 724,19 €	41 724,19 €	
Eau	264 821,59 €	264 821,59 €	
Assainissement	293 804,78 €	193 804,78 €	100 000,00 €
Restaurant « Front de mer »	23 416,63 €	8 416,63 €	15 000,00 €
Maison petite enfance	251 575,15 €	181 575,15 €	70 000,00 €

Delphine Bart rappelle la recette exceptionnelle encaissée relative aux droits d'enregistrement des droits de mutation (plus de 1 550 000 €), qui permet d'augmenter l'excédent de la section de fonctionnement.

4. Subventions 2020

Rapporteurs : Xavier Gaudio et Delphine Bart

Vote : unanimité sur toutes les subventions sauf pour la subvention à l'association Les Amis du Lac : 14 voix pour, 2 voix contre (Jérôme Lacroix, Pierre Sarthou) et 2 abstentions (Georges Lagardère et Nadine Lartigau).

Philippe Gelez et Serge Messanges se retirent du vote pour la subvention à l'association de la Chasse.

Le montant global des subventions versées aux associations s'élève à 489 680 €. Le montant est inférieur à celui versé en 2018 certaines associations n'ont pas déposé de dossier de demande de subvention, d'autres n'ont pas demandé la subvention exceptionnelle sollicitée en 2018 car cette aide avait suffi pour atteindre l'équilibre de l'opération (aide pour la réfection de la crèche Suzanne Labatut, aides accordées aux associations qui ont réalisé des actions dans le cadre de la candidature aux Jeux Olympiques etc ...)

Jérôme Lacroix est surpris que l'office de tourisme n'ait pas été contacté pour connaître le montant de la subvention souhaitée (20 ans du Latinossegor en 2020) ; le maire Xavier Gaudio lui précise que, en tant que président, il devra faire une demande pour subvention exceptionnelle comme toutes les associations et qu'une décision modificative sera faite si une aide supplémentaire est accordée.

A la demande d'explications de Jérôme Lacroix sur le montant de la subvention à Lire sur la vague qui ne baisse pas au fil des années, Cathy Montaut précise que l'association va inviter plus d'auteurs et organiser plus de rencontres avec les enfants, ce qui engendre des coûts supplémentaires. De plus, l'école du cirque de Capbreton va animer la ville.

5. Conventions financières

a) Entre l'Office de Tourisme et la commune

b) Entre Lire sur la Vague et la commune

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

Jérôme Lacroix se retire du vote pour la convention financière avec l'office de tourisme.

Les subventions attribuées aux associations d'un montant supérieur à 23 000 € devant faire l'objet d'une convention financière, l'assemblée délibérante autorise l'établissement d'une convention avec l'Office de tourisme (324 000 €) et avec Lire sur la Vague (28 000 €).

6. Budgets primitifs exercice 2020 : budget principal et budgets annexes

Rapporteurs : Xavier Gaudio et Delphine Bart

Vote : unanimité sur tous les chapitres de chaque budget

A noter que l'année comptable 2019 n'est pas terminée et que des crédits peuvent encore être modifiés. Aussi, les comparaisons avec l'année 2019 se font à partir de chiffres prévisionnels, surtout en recettes où le Trésor Public peut encore percevoir des montants (jeux du Casino, droits de mutation etc ...)

Budget Principal

Libellés	RAR 2019	Propositions nouvelles	Total BP 2020
Fonctionnement			
Dépenses		11 147 110,06 €	11 147 110,06 €--
Recettes		11 147 110,06 €	11 147 110,06 €

Investissement			
Dépenses		7 543 421,84 €	7 543 421,84 €
Recettes		7 543 421,84 €	7 543 421,84 €

Section de fonctionnement

DÉPENSES

Chapitre 011 Charges générales

BP 2020 : 2 414 960,00 €

Il s'agit des charges courantes réglées par la commune (eau, électricité, fournitures, frais de maintenance et d'entretien, assurances etc ...)

Une convention a été signée avec le Centre de gestion des Landes afin de nous accompagner dans un travail de gestion des archives municipales. Le coût pour 2020 s'élève à 25 000 € (compte 628808

Les chefs de service sont toujours sensibilisés à l'optimisation de leurs dépenses : ainsi, les crédits ouverts pour certaines dépenses sont contraints (fournitures pour le garage, entretien de bâtiments et d'espaces verts etc ...).

Cependant, la somme de 200 000 € est inscrite dans le compte Dépenses imprévues : elle permettra d'abonder certains crédits de ce chapitre mais aussi des autres chapitres de dépenses de fonctionnement, en cas de besoin.

A noter :

- L'inscription de crédits tenant compte de la variabilité des coûts : électricité + 16 400 € ; eau + 6 500 € ; carburants + 3 900 € ;
- Les travaux en régie (terrains + 6 500 € ; bâtiments + 29 000 €) concernant des aménagements de terrains, la réfection du local de l'Espace jeunes, la réhabilitation des vestiaires du Hossegor Surf Club ...
- L'inscription de + 5 000 € au compte 62878 pour rembourser à l'Etat des frais liés à la présence de deux MNS-CRS supplémentaire cet été, comme demandé à l'Etat.
- L'inscription de + 14 000 € au compte 6358 nécessaire pour reverser 10% de nos revenus des concessions de plages à l'Etat.

Chapitre 012 Charges de personnel

BP 2020 : 4 163 501,93 €

Ces charges ont été abondées de crédits supplémentaires pour permettre l'emploi de deux ASVP supplémentaires pendant un mois, le remplacement d'agents en arrêt maladie ordinaire et longue maladie (la recette liée au remboursement par l'assurance est inscrite au compte 6419), les heures d'élection pour les agents administratifs, l'impact du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les avancements de grade et d'échelons, l'emploi de CDD sur les durées prévues (ce qui n'avait pas été le cas en 2019 faute de personnes disponibles ou de rupture de contrat) ...

Chapitre 65 Charges de gestion courante

BP 2020 : 1 175 762,44 €

Il s'agit essentiellement des subventions accordées, des charges intercommunales, la contribution à l'établissement local Landes Foncier.

Il est prévu le versement de subventions aux budgets annexes Casino (+ 150 000 €) et Pédebert (+ 413 032,44 €). 500 000 € avaient déjà été versés en 2019 sur ces deux budgets.

Chapitre 66 Charges financières

BP 2020 : 107 100 €

Il s'agit des intérêts des emprunts.

L'encours de la dette ne présente pas de risques. Il n'y a pas d'emprunts structurés. Le taux d'endettement de la commune reste faible.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

BP 2020 : 40 000 € (idem BP 2019)

Chapitre 042 Opérations d'ordre

BP 2020 : 521 850,78 € (il s'agit des amortissements)

Chapitre 014 Atténuations de produits

BP 2020 : 40 000,00 €

Il s'agit des comptes liés au reversement à MACS des FPS (Forfaits post-stationnement) et du reversement au département de la part départementale de la taxe de séjour (10%)

Chapitre 022 Dépenses imprévues

BP 2020 : 200 000,00 €

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement

BP 2020 : 1 943 934,91 € (il s'agit de la capacité d'autofinancement prévisionnelle dégagée)

Section de fonctionnement

RECETTES

Chapitre 013 Atténuations de charges

BP 2020 : 60 000 €

En 2020, sont prévus les remboursements non encore perçus du traitement brut des agents en arrêt maladie (longue maladie + maladies professionnelles)

Chapitre 70 Produits des services, du domaine public

BP 2020 : 945 897,00 €

En 2020, il est prévu de n'encaisser que 9 mois de redevances pour l'occupation du domaine public de la place des Landais (- 21 000 €). Les redevances des concessions des plages océanes ont été revalorisées. Les participations réglées par la CAF dans le cadre du pôle Enfance-Jeunesse étant incertaines, une baisse de 23 000 € est inscrite selon le principe de prudence.

A noter une recette de vente de bois : + 12 500 €

Chapitre 042 Travaux en régie

BP 2020 : 100 000 €

Il s'agit d'une écriture d'ordre correspondant aux travaux en régie prévisionnels.

Chapitre 73 Impôts et taxes

BP 2020 : 6 409 035,00 €

Les taux de fiscalité locale seront votés par la nouvelle équipe municipale : le budget est établi en tenant compte d'une augmentation des bases fixée par l'Etat de 0,9% et des taux communaux constants.

Selon le principe comptable de prudence, les droits de mutation sont prévus à hauteur de 1 100 000 €, la taxe sur les terrains devenus constructibles à zéro (pas de lisibilité sur cette recette), le marché forain à 180 000 €.

A compter de 2020, les recettes issues du produit des jeux du Casino seront imputées sur le budget annexe Casino (110 000 €).

Chapitre 74 Subventions d'exploitation

BP 2020 : 848 015,00 €

Il s'agit essentiellement des dotations d'Etat.

Les dotations d'Etat sont prévues en tenant compte d'une péréquation prévisionnelle de 16 600 € supplémentaire. Les compensations sur la fiscalité locale versées par l'Etat sont prévues avec une baisse d'environ 3 000 € et le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement de – 1 050 €.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

BP 2020 : 345 212,36 €

Il s'agit des revenus des loyers, des locations des salles communales et du loyer du golf.

En 2019, le solde des cessions des terrains à bâtir du lotissement La Forêt avait permis d'encaisser une recette de 135 635 €. En 2020, il n'y a pas de transfert d'excédent des budgets annexes.

Chapitre 77 Recettes exceptionnelles

BP 2020 : 24 000 €

En 2019, ont été inscrites en cours d'année les recettes liées aux cessions de terrains et matériels divers (1 723 393,12 €).

Chapitre 002 Résultat reporté

BP 2020 : 2 414 950,70 €

Section d'investissement

DÉPENSES

Chapitre 040 Opérations d'ordre

BP 2020 : 100 000 €

Il s'agit des travaux en régie effectués par les services municipaux.

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

BP 2020 : 440 000 €

Il s'agit de la constatation de l'achat du terrain acquis auprès de la succession Bonhomme par l'établissement foncier local Landes Foncier.

Chapitre 16 Emprunts

BP 2020 : 486 000 €

Il s'agit du paiement du capital des emprunts.

Chapitre 020 Immobilisations incorporelles

BP 2020 : 55 000 €

Il s'agit essentiellement des frais d'études et de licences informatiques.

Chapitre 204 Subventions d'équipement versées

BP 2020 : 530 000 €

Sont prévues en 2020 les dépenses liées aux travaux du Sydec (solde éclairage public du bourg de Soorts 200 000 € et du front de mer 115 000 €...), la subvention à l'Ehpad pour financer ses travaux d'investissement (80 000 €) ...

Chapitre 21 et 23 Matériel et travaux

BP 2020 : 5 852 421,84 €

Des crédits sont ouverts pour des acquisitions de terrains (70 000 €), de l'agencement et de l'aménagement de terrain (117 000 €), des équipements de cimetière (28 000 €), de l'agencement de constructions (635 000 €), des réseaux et installations de voirie (71 800 €), des agencements et aménagements divers (249 000 €), du matériel divers (290 300 €), du mobilier (43 000 €).

Au niveau des programmes de travaux, il reste à solder les travaux du bourg de Soorts (400 000 €), l'aménagement et mise aux normes de la mairie (20 000 €), l'aménagement du Yacht club (65 000).

Dans les dépenses de plus de 150 000 € TTC, sont inscrits :

- Remplacement des armoires électriques : 160 000 €
- Ravalement des façades des Halles et changement de certaines menuiseries : 150 000 €
- Acquisitions de matériel divers : 185 300 €
- Solde des travaux du Jaï-Alaï et remplacement des lumières : 150 000 €
- Vestiaires et tribunes du stade : 725 075 €
- Réfection de la place des Landais (1^{ère} tranche) : 875 000 €

A noter aussi :

- Des crédits inscrits à titre de réserves pour financer les travaux qui seront réalisés après 2020 : 1 928 246,84 €
- Une étude qui permettra à la commune de rentrer dans une démarche de plan plage (40 000 €) : une participation de 60% est attendue.

- La mise en place de bornes électriques à l'aire de camping-cars afin d'apporter ce service déjà proposé dans les aires limitrophes (92 000 €).
- Le remplacement d'un élément à l'aire de jeux du parc Rosny (25 000 €)
- L'acquisition de mobilier et matériel pour équiper le local de l'Espace jeunes (5 000 €)
- Des crédits de 15 000 € pour régler les études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du poste de police municipale.

Concernant la réalisation de vestiaires/tribune au stade, le maire Xavier Gaudio précise que c'est la nouvelle équipe municipale qui décidera quel projet retenir (celui avec une tribune ou sans).

Chapitre 020 Dépenses imprévues

BP 2020 : 80 000 € (idem BP 2019)

Section d'investissement

RECETTES

Chapitre 001 Report d'investissement

Il s'agit de l'excédent reporté de 2019 : 2 125 079,49 €

Chapitre 040 Opérations d'ordre

Ce chapitre regroupe les amortissements : 521 850,78 €.

Chapitre 10 Dotations et fonds divers

BP 2020 : 1 410 000 €

Il s'agit de :

- FCTVA : 260 000 €
- Taxes d'urbanisme : 400 000 €
- Affectation du résultat de fonctionnement 2019 : 750 000 €

Chapitre 13 Subventions d'investissement

BP 2020 : 356 556,66 €

Les subventions proviennent de :

- Etat : vidéoprotection (10 000 €)
- FEC : mairie (11 556,66 €)
- MACS : éclairage mairie (20 000 €), bourg de Soorts (260 000 €), éclairage Jai-Alaï (15 000 €)
- Divers : étude plan plage (40 000 €)

Chapitre 16 Emprunts

Il s'agit de crédits permettant d'encaisser les chèques de caution demandés pour l'entrée dans un logement communal (500 €).

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Ce chapitre concerne uniquement une écriture d'ordre liée à l'achat par Landes Foncier du terrain Bonhomme (440 000 €).

Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers

Il s'agit de la vente des caveaux : 5 000 €.

Chapitre 024 Produit des cessions d'immobilisations

BP 2020 : 740 500,00 €

Ce chapitre est utilisé pour constater les plus ou moins-values relatives à des cessions : terrain bâti succession Lacout (520 500 €) et maison communale de la Bouchonnerie (220 000 €).

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement

BP 2020 : 1 943 934,91 € (il s'agit de la capacité d'autofinancement prévisionnelle dégagée)

Budgets annexes

Budget Casino

Libellés	RAR 2019	Propositions nouvelles	Total BP 2020
Fonctionnement			
Dépenses		572 613,58 €	572 613,58 €
Recettes		572 613,58 €	572 613,58 €
Investissement			
Dépenses		937 230,00 €	937 230,00 €
Recettes		937 230,00 €	937 230,00 €

Les recettes issues du produit des jeux du Casino sont désormais imputées sur ce budget annexe (110 000 €)

Les dépenses d'investissement permettront de financer le début des travaux de réhabilitation du Sporting-Casino.

Budget Cinéma

Libellés	RAR 2019	Propositions nouvelles	Total BP 2020
Fonctionnement			
Dépenses		45 286,52 €	45 286,52 €
Recettes		45 286,52 €	45 286,52 €
Investissement			
Dépenses		55 057,62 €	55 057,62 €
Recettes		55 057,62 €	55 057,62 €

Le gérant du cinéma municipal va réaliser des travaux à compter de septembre 2020 jusqu'en juin 2021. Aussi, la recette du loyer n'a été prévue que sur 8 mois (3 333 €).

Budget Pédebert 2

Libellés	RAR 2019	Propositions nouvelles	Total BP 2020
Fonctionnement			
Dépenses		2 119 200,00 €	2 119 200,00 €
Recettes		2 119 200,00 €	2 119 200,00 €
Investissement			
Dépenses		1 059 600,00 €	1 059 600,00 €
Recettes		1 059 600,00 €	1 059 600,00 €

Le coût global des travaux devrait s'élever à environ 3 M€ et le reste à charge de la commune à 2,1 M€.

Budget Eau

Libellés	RAR 2019	Propositions nouvelles	Total BP 2020
Fonctionnement			
Dépenses		364 821,59 €	364 821,59 €
Recettes		364 821,59 €	364 821,59 €
Investissement			
Dépenses		672 314,39 €	672 314,39 €
Recettes		672 314,39 €	672 314,39 €

A noter la dépense 2020 liée à la mise en place d'un surpresseur 90 000 €

Un groupe électrogène de secours pour les supprimeurs du golf sera installé (coût prévisionnel : 100 000 €) ; les postes de secours du lac seront raccordés (coût : 15 000 €)

Budget Assainissement

Libellés	RAR 2019	Propositions nouvelles	Total BP 2020
Fonctionnement			
Dépenses		338 463,74 €	338 463,74 €
Recettes		338 463,74 €	338 463,74 €
Investissement			
Dépenses		980 630,25 €	980 630,25 €
Recettes		980 630,25 €	980 630,25 €

La commune va réaliser les derniers travaux qui permettront de finaliser le schéma directeur d'assainissement comme le secteur Touring (Bordeaux et Boy et Brana) 235 000 € + Gonnet 345 000 €

Budget Restaurant

Libellés	RAR 2019	Propositions nouvelles	Total BP 2020
Fonctionnement			
Dépenses		90 228,63 €	90 228,63 €
Recettes		90 228,63 €	90 228,63 €
Investissement			
Dépenses		64 227,95 €	64 227,95 €
Recettes		64 227,95 €	64 227,95 €

A noter le loyer couvre l'annuité de l'emprunt (environ 76 000 €)

Budget Maison de la petite enfance

Libellés	RAR 2018	Propositions nouvelles	Total BP 2019
Fonctionnement			
Dépenses		816 635,25 €	816 635,25 €
Recettes		816 635,25 €	816 635,25 €

Investissement			
Dépenses		125 466,70 €	125 466,70 €
Recettes		125 466,70 €	125 466,70 €

A noter la subvention d'équilibre de la commune de 100 000 €.

Budget Les Barthes

Libellés	RAR 2018	Propositions nouvelles	Total BP 2019
Fonctionnement			
Dépenses		2 104 179,46 €	2 104 179,46 €
Recettes		2 104 179,46 €	2 104 179,46 €
Investissement			
Dépenses		1 984 179,46 €	1 984 179,46 €
Recettes		1 984 179,46 €	1 984 179,46 €

7. Tableau des effectifs

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Le tableau de effectifs récapitule le nombre de postes ouverts et pourvus à compter du 1^{er} janvier 2019, soit 84 agents titulaires (commune + crèche).

8. Autorisations de programme et crédits de paiement

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

Les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondants sont approuvés :

Budget commune

Libellé	AP	CP utilisé avant 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Total CP
BOURG DE SOORTS	3 437 198,81	3 037 198,81	400 000,00				3 437 198,81
YACHT CLUB	171 455,59	106 455,59	65 000,00				171 455,59
REHABILITATION MAIRIE ET ACCES PMR	865 902,02	845 902,02	20 000,00				865 902,02
JAI-ALAI	441 644,26	291 644,26	150 000,00				441 644,26
VNC 2018	360 000,00	165 874,84	194 125,16				360 000,00
VESTIAIRES TRIBUNES RUGBY	1 400 000,00	115 444,18	725 075,00	559 480,82			1 400 000,00
TOILETTES AUTOMATIQUES	420 000,00	0,00	95 000,00	162 500,00	162 500,00		420 000,00
PLACE DES LANDAIS	1 500 000,00	852,12	875 000,00	624 147,88			1 500 000,00
VNC 2020	360 000,00	0,00	73 618,84	150 000,00	136 381,16		360 000,00
HALLES MENUISERIES	150 000,00	0,00	50 000,00	100 000,00			150 000,00
VIDEO-PROTECTION	200 000,00	0,00	50 000,00	100 000,00	50 000,00		200 000,00

Budget Casino

Libellé	AP	CP utilisé avant 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Total CP
ASCENSEUR ET ACCESSIBILITE PMR	632 145,71	617 145,71	15 000,00				632 145,71
REHABILITATION SPORTING CASINO	7 000 000,00	0,00	877 230,00	2 500 000,00	2 500 000,00	1 122 770,00	7 000 000,00

Le maire Xavier Gaudio précise que le montant des travaux prévisionnels s'élève à environ 7 000 000 € ht ; mais la nouvelle équipe pourra modifier l'inscription des crédits selon les travaux souhaités et le montant des recettes.

Budget Assainissement

Libellé	AP	CP utilisé avant 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	Total CP
ASSAINISSEMENT - TOURING LAC-MER	250 000,00	0,00	233 000,00	17 000,00		250 000,00
ASSAINISSEMENT - EXTENSION COLONEL GONNET	360 000,00	0,00	344 500,00	15 500,00		360 000,00

Delphine Bart rappelle :

- Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP. le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque AP comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'AP.

9. Convention financière entre le CCAS/EHPAD et la commune relative à une subvention d'investissement

Rapporteurs : Delphine Bart et Henri Arbeille

Vote : unanimité

Une convention triennale fixant le montant de l'aide à l'investissement à l'EHPAD à 80 000 € est approuvée.

Delphine Bart précise que cette convention permettra une meilleure gestion de l'EHPAD, dans la mesure où cette recette sera certaine.

10. Indemnités spéciales de conseil au receveur

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

Deux trésoriers s'étant succédé en 2019, le versement des indemnités de conseil est réparti en fonction de leur temps de présence à la Trésorerie de Saint-Vincent-de-Tyrosse.

11. Reversement à la commune de la TEOM par les occupants de bâtiments communaux

Rapporteur : Henri Arbeille

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante décide de modifier les modalités de paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que les locataires de bâtiments communaux remboursent à la commune : au lieu d'être réglée tous les mois, celle-ci sera désormais payée en une seule fois, en décembre.

OPÉRATIONS PATRIMONIALES

12. Vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AW numéro 255

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : unanimité

L'assemblée décide de vendre à la SCI Solek qui gère Bricomarché une partie de la parcelle communale AW 255 (environ 346 m²) afin d'agrandir son aire de stockage et développer un peu sa surface commerciale au prix de 90 € ht c'est-à-dire au même prix que les ventes ou achats réalisés par la commune sur le parc d'activités Pédebert.

13. Vente parcelle bâtie cadastrée section AV numéro 264

Rapporteur : Henri Arbeille

Vote : unanimité

La parcelle bâtie AV 264 d'une superficie de 588 m² est vendue à monsieur Mickaël Alçay au prix de 220 000 €, conformément aux critères et modalités fixés par délibération en date du 27 septembre 2019.

14. Parc d'activités Pédebert : achat à l'euro symbolique de deux parties de parcelles cadastrées section AP numéros 79 et 81

Rapporteur : Serge Messanges

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante approuve l'achat à l'euro symbolique de deux parties de parcelles privées, pour réaliser des places de stationnement devant deux commerces, implantés dans le parc d'activités Pédebert. Il s'agit de commerces situés avenue des Rémouleurs :

- Sarnowski Didier et Brice Dupoy de Guitard ; 165 avenue des Rémouleurs : 58,5 m²
- SCI Pédebert 60 (Eric Moura) ; 97 avenue des Rémouleurs ; 85 m²

AFFAIRES GÉNÉRALES

15. Déclassement d'une partie du domaine public avenue des Menuisiers

Rapporteur : Serge Messanges

Vote : unanimité

Le déclassement, avenue des Menuisiers d'une partie du domaine public (environ 80 m²) dans le domaine privé communal et le lancement d'une enquête publique sont approuvés.

Compte tenu des travaux de réhabilitation du parc d'activités Pédebert, la société BMSO qui gère Comaso/Point P a dû réaliser une deuxième ouverture. Afin de lui permettre une meilleure fluidité dans ce nouvel espace, il lui sera vendu une bande enherbée d'environ 80 m². Celle-ci étant dans le domaine public de la commune et celui-ci étant imprescriptible, il convient avant de la vendre de la déclasser dans le domaine privé communal.

16. Dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux sur les clôtures et les démolitions

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : unanimité

Le SPR ne couvrant pas la totalité de la commune, l'assemblée décide de rendre obligatoires certaines autorisations d'urbanisme :

- les travaux d'édification de clôture seront soumis à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal
- un permis de démolir est institué pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal.

Jérôme Lacroix demande si une action est prévue contre les clôtures illégales. Le maire Xavier Gaudio rappelle la nécessité d'envoyer les procès-verbaux au Procureur de la République ; des clôtures illégales ont été recensées et un courrier a été adressé aux propriétaires afin qu'ils régularisent cette situation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

17. Questions diverses

Jérôme Lacroix demande des informations sur la Maison Blanche. Le maire Xavier Gaudio lui rappelle que ce point n'est pas à l'ordre du jour.

La séance est levée à 21h15.